

Conseil commun Ville / CPAS

Le compte rendu de la séance du 19 décembre.

Comme chaque année, les conseils de la Ville et du CPAS se réunissent pour évaluer les synergies entre les deux institutions. Elles sont nombreuses. Le président du CPAS Jacques Duponcheel les détaille : l'antenne administrative de Louvain-la-Neuve, la gestion du personnel, la prévention et protection au travail, les marchés publics, les achats groupés, le service informatique, le nettoyage des locaux, la distribution du courrier, les ILA (Initiatives Locales d'Accueil des candidats réfugiés et des réfugiés), les économies d'énergie, les activités pour les aînés, la Ressourcerie.

Il conclut : les contacts fréquents et réunions communes avec de nombreux services de la Ville (Logement, Population, Etrangers, Cellule communautaire...), les comités de direction communs (CODIR) des directeurs des deux institutions sont les lieux de collaboration continue et par là de synergie entre Ville et CPAS.

Ces collaborations ont été établies dans une convention stipulant que ces échanges se feraient à titre gratuit et sans complications administratives. Outils de saine gestion et d'économies.

Ce conseil est aussi l'occasion de présenter le bilan annuel du CPAS et son budget pour l'année suivante. Le CPAS emploie 119 personnes. Les aides familiales soutiennent 230 ménages. Les crèches, la halte accueil, les accueillantes et co-accueillantes ont encadré 156 enfants...

Le nombre de RIS (Revenu d'Insertion Sociale) qui avait sérieusement augmenté en 2015 et 2016 n'a augmenté cette année que de 1,8%. En moyenne, nous comptons 580 RIS par mois (28% sont des jeunes entre 18 et 25 ans, les autres se répartissent entre 34% à Louvain-la-Neuve et 38 pour les autres entités de la commune). Le service insertion a mis 44 personnes à l'emploi.

Le service Logement et ILA est particulièrement actif. De janvier à novembre, il a reçu 432 nouvelles demandes et le CPAS a octroyé 132 garanties locatives. Dans les ILA sont logés et encadrés 13 ménages de réfugiés et candidats réfugiés, soit 39 personnes en ce mois de décembre.

Les autres aides, nombreuses, concernent les aides urgentes (surtout alimentaires), les subsides concernant les factures d'eau, de mazout, de gaz, d'électricité, le soutien aux enfants...

Le président évoque également l'épicerie solidaire Vents du Sud de Louvain-la-Neuve et l'épicerie sociale de la Croix Rouge, avec lesquelles le CPAS collabore, ainsi que le service Médiation de dettes.

Enfin, il présente le budget ordinaire, d'un montant de 16.581.162€. La part communale, de 4.365.000€, est en augmentation d'environ 20.000€ par rapport à la dernière modification budgétaire de 2017. Au niveau du budget extraordinaire, des travaux sont prévus à la Résidence du Moulin (transformation de bains en douches pour un meilleur confort), à la chaussée de La Croix et pour faire face à l'hébergement des enfants pendant les travaux prévus à crèche La Pyramide. Idéalement ces derniers pourront être pérennisés si le CPAS trouve des personnes à engager comme co-accueillantes. Les candidatures sont ouvertes. La deuxième partie de l'étude concernant le projet de création d'une MRS (Maison de Repos et de Soins) est évaluée à 80.000€. Pour des raisons administratives, le vote du budget aura lieu lors du prochain Conseil communal.

La minorité souligne - à plusieurs reprises - la qualité des services rendus par le CPAS. Elle évoque la problématique du manque de trésorerie dans le projet de budget. Elle regrette le nombre élevé de RIS, l'absence d'intérêt pour une étude à ce sujet, le manque de volonté par rapport à une MRS. Elle propose de la situer dans le projet immobilier Benelmat.

Jacques Duponcheel répond point par point, ce qui met fin au Conseil commun.

S'en suit, un bref Conseil communal, pour approuver la dernière modification budgétaire 2017 du CPAS, les subventions aux associations culturelles et l'abandon du projet de maison du tourisme Cœur des Vallées. Une autre formule est en cours de négociation avec la Province.

Le remplacement d'une chaudière aux piscines est approuvé en urgence, la quote-part de la Ville s'élève à 13.227€ (soit le tiers de la facture).